



Comité Régional des Services de Transport

NANCY SUD VOSGES

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

**Réunion du 13 NOVEMBRE 2017 à 18h30
à REMIREMONT**

DIRECTION DES
TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITE

Service Offre de Transport
et Territoires (SO2T)

Tél. : 03.88.33.61.56



Le présent relevé de conclusions ne reprend pas l'intégralité des débats mais en présente une synthèse. Certains éléments de réponse ont été ajoutés post-réunion dans le présent relevé.

Le relevé de conclusions et la présentation réalisée lors du COREST Nancy Sud Vosges seront mis en ligne sur le site internet www.grandest.fr de la Région Grand Est à la rubrique MES SERVICES // Comités régionaux des services de transport.

* * *

M. VALENCE, Président du COREST Nancy Sud Vosges, accueille les participants. Il remercie la commune de Remiremont qui reçoit ce COREST et salue les intervenants (SNCF Mobilités, SNCF Réseau, les services de la Région dont les représentants de l'agence territoriale d'Epinal).

Propos introductifs

M. VALENCE rappelle que le COREST est une instance de concertation, ouverte à tous et qui se réunit de façon annuelle, complétée par des groupes de travail pour approfondir les échanges sur une problématique ciblée. Ces réunions permettront notamment de recenser les besoins, et de travailler les adaptations de l'offre et des services, dans un souci d'amélioration du réseau proposé par la Région Grand Est. Ouverts aux débats sur l'ensemble des besoins et modes de transport présents sur les territoires, et aux questions liées à l'intermodalité, les COREST permettront plus particulièrement d'assurer un suivi partagé d'un ensemble de lignes régionales ferroviaires et routières. Même si le territoire de l'instance est plus vaste, la Région garde le souci de la proximité, qui se traduit dans les groupes de travail, mais aussi avec l'implantation de 12 agences de la région sur l'ensemble du territoire.

M. VALENCE souligne que l'année 2017 a été riche en événements et qu'elle illustre l'ambition du Grand Est pour les mobilités.

Tout d'abord avec une nouvelle convention TER unifiée signée depuis fin 2016. Le Grand Est, qui a fait du transport sa priorité, est la 1^{ère} Région de France à avoir signé une convention d'exploitation depuis la fusion des régions. Le Grand Est et SNCF Mobilités consolident ainsi leur engagement pour 8 années supplémentaires afin de favoriser la mobilité des usagers des transports régionaux.

A titre d'exemple, cette nouvelle convention permet de faire circuler 200 trains de plus chaque jour à coût constant en 2017, grâce au cadencement du réseau, mis en œuvre ou amélioré successivement en Lorraine, sur le triangle marnais (Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay) et sur le TER 200 en Alsace.

Puis avec le transfert de compétence des transports interurbains et scolaires avec les 10 départements au 1^{er} janvier 2017.

Puis avec le budget transport, 1^{er} poste budgétaire de la collectivité. Près de 850 millions d'euros consacrés à la politique transport en 2018, dont plus de 430 millions d'euros pour le fonctionnement annuel du TER, plus de 150 millions d'euros en investissement (infrastructure, matériel roulant, gares) et 250 millions d'euros pour le Transport Interurbain et Scolaire.

1.Actualités de la politique Transports de la Région Grand Est

1.1. Nouvelle gamme tarifaire :

La mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire harmonisée à l'échelle Grand Est effective depuis le 1^{er} septembre 2017, découle directement de la nouvelle convention TER. La Région a d'abord souhaité simplifier les tarifications actuellement présentes sur les trois territoires, alsacien, champardennais et lorrain, en proposant une tarification applicable sur l'ensemble du réseau TER de la Région Grand Est. Elle s'applique ainsi désormais sur des parcours plus longs que les anciennes gammes tarifaires, notamment pour des trajets entre les 3 anciennes Régions, où les usagers peuvent bénéficier de tarifs bien plus avantageux que les tarifs nationaux. La Région Grand Est a également souhaité, pour cette nouvelle tarification harmonisée, s'appuyer sur des principes de simplicité et de lisibilité.

Les avantages de la nouvelle gamme tarifaire sont multiples :

- des tarifs plus simples pour tous les habitants du Grand Est, sur un périmètre élargi ;
- ajustement des principes tarifaires pour garantir l'équité en faveur de tous les publics, sans se limiter aux statuts ;
- une gamme complète répondant aux besoins de chacun : abonnements à prix attractif, notamment pour les jeunes ; cartes de réduction avantageuses ; tarifs solidaires valables dans tout le Grand Est ;
- convergence avec les gammes tarifaires urbaines pour favoriser l'intermodalité, et la synergie entre les réseaux ;
- lutter contre la concurrence du covoiturage ou des autocars privés grâce à des tarifs attractifs ;
- le TER est partout moins cher que la voiture.

M. VALENCE rappelle que les recettes perçues avec la vente des titres TER couvrent moins d'un tiers du coût de production de la SNCF pour assurer le fonctionnement quotidien du réseau régional ; les 2/3 étant versés par la Région via la Convention TER.

1.2. Transport interurbain et scolaire :

M. VALENCE rappelle la démarche volontariste du Grand Est, qui a souhaité, par souci de cohérence, assumer les compétences interurbaines et scolaires dès le 1^{er} janvier 2017. La loi prévoyait en effet le transfert en deux temps : au 1^{er} janvier 2017 des lignes routières interurbaines et au 1^{er} septembre 2017 des lignes routières scolaires. Aujourd'hui, l'ensemble des services transférés représente plus de 3500 circuits scolaires, qui transportent 235 000 élèves. Le réseau régional transféré, c'est aussi 326 lignes routières (régulières + TAD). Pour permettre à ces 10 réseaux de fonctionner, une centaine d'agents des Départements ont été transférés à la Région et installés dans 10 Agences Territoriales. Sur un plan budgétaire, cette nouvelle compétence représente plus de 245 millions d'euros.

Cette vue d'ensemble recouvre cependant des situations très variées, puisque la Région hérite de 10 réseaux départementaux avec des histoires et des pratiques différentes en matière, par exemple, de niveau de service et de tarification. Aussi, au-delà de la nécessité de faire converger à terme les réseaux, démarche pour laquelle la Région a engagé une analyse d'ensemble avec une assistance spécialisée ; c'est avant tout le principe de la continuité de service qui a été appliqué pour cette rentrée 2017.

2. Vie des lignes régionales

- **Trafic, régularité, suppressions**
- **Travaux sur le réseau (bilan 2017 et à programmés en 2018)**
- **Investissements dans les gares**
- **Evolution de la desserte 2018**
- **Travaux 2018**

La SNCF présente le bilan de régularité, de trafic, des suppressions de dessertes des lignes TER comprises dans le bassin Nancy sud Vosges pour 2016 et 2017 (6 premiers mois de l'année). Leur présentation est jointe en annexe du présent relevé de conclusions.

Remarques des participants au COREST et réponses :

Gares Qualité de service

- Vandalisme et problème d'étanchéité de l'ascenseur de Charmes
- Mise en place d'indicateurs de la qualité de service
- Affichage en gare à vigiler
- Point de vente au guichet de Raon l'Etape.
- Quel entretien des terrains appartenant à SNCF et des bords de lignes ?

Monsieur VALENCE indique que la **convention TER comporte un volet qualité**, et impose des réfections de charges à l'exploitant en cas de non respect des critères convenus.

Par ailleurs, un effort tout particulier de la Région Grand Est porte sur **l'aménagement et l'accessibilité des gares** : la gare d'Epinal a été mise en accessibilité en 2017 de même que celle de Thaon les Vosges. En 2018, la Région accompagnera l'aménagement de la gare de Bayon

La Région a demandé à SNCF de **maintenir le point de vente** de la gare de Raon l'Etape, mais la réflexion sur les horaires d'ouverture va se poursuivre.

Infrastructure ferroviaire

De nombreuses interrogations portent sur **l'état de l'infrastructure ferroviaire**.

Monsieur VALENCE indique que, selon SNCF Réseau, 11 lignes du Grand est présentent une infrastructure ne permettant pas de maintenir la vitesse de circulation optimale. Cet état de fait est dû au désinvestissement de l'Etat pendant de nombreuses années qui n'a pas permis à SNCF Réseaux de les entretenir correctement. Sur ces 11 **lignes (dites capillaires)**, 1/3 sont situées dans les Vosges.

Le Président ROTTNER a indiqué que la Région était prête à faire face à ses responsabilités en allant au-delà de ses engagements sur les lignes capillaires :

- Des travaux sont d'ores et déjà programmés sur Reims – Fismes, Saint Dié – Strasbourg, Sarreguemines – Bening, Epinal – Nancy.
- Le trafic est suspendu sur la **ligne 14 Nancy Contréville** : la Région a lancé une **étude de mobilité** associant les acteurs du territoire afin d'analyser les conditions dans lesquelles l'exploitation ferroviaire pourrait reprendre : politique d'arrêts, rapidité, système d'exploitation, modèle économique. La restitution de l'étude est prévue pour le premier semestre 2018. En parallèle de cette étude, SNCF Réseau conduit une étude d'infrastructure pour préciser les coûts.

Monsieur GAUTIER et Monsieur POTIER, les maires du Saintois, Monsieur PERY, Monsieur GERECKE se félicitent de la **concertation** mise en œuvre par la région dans le cadre de cette étude dont les conclusions proposeront un chiffrage, une nouvelle politique d'arrêts, et tendront vers l'objectif de temps suivant : parcours Nancy – Vitte l'Etape en 1h00, Mirecourt – Nancy en 45 minutes. Monsieur GAUTIER indique la nécessité d'une **solidarité territoriale** pour la reprise des circulations ferroviaires.

Concernant le calendrier, Monsieur VALENCE indique qu'il faut être responsable : il n'y aura pas de reprise des circulations ferroviaires (si cette hypothèse est globalement validée) avant 3 ans et moins de 10 ans : le calendrier d'investissement ne dépend pas uniquement de la Région

En l'attente d'une décision sur l'avenir de la ligne, il est demandé de mettre en place une desserte routière de qualité, dans des cars à haut niveau de service, et de mesurer les impacts collatéraux de la circulation routière sur la voirie communale.

Ligne Epinal – Bain les bains : il est rappelé que cet axe constitue un des débouchés sud de la Lorraine, et que le service TER relève de la région Bourgogne Franche Comté.. De nombreuses interventions de la ville d'Epinal et de la CAE portent sur la problématique du maintien des circulations ferroviaires.

Ligne Epinal – Saint Dié : les participants font part de leurs interrogations sur les ralentissements à venir.

M. BIZIEN indique qu'il n'y a pas de travaux programmés, des ralentissements sont prévus en 2018. M.BIZIEN indique également qu'il n'y a pas de projet de fermeture de la ligne.

Surcharges

- Surcharges sur la ligne Nancy – Epinal le lundi matin liées notamment à la composition du train arrivant à Epinal à 7h20.
- Surcharges entre Lunéville et Nancy

Monsieur VALENCE précise que les travaux effectués sur la ligne Nancy – Strasbourg génèrent également des retards sur la ligne Nancy – Saint Dié des Vosges, notamment sur la section à voie unique entre Lunéville et Saint Dié.

Il convient de **revoir le cadencement sur Nancy – Saint Dié, et d'augmenter la desserte** à moyen – long terme.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. VALENCE remercie les participants, synthétise les échanges, précise que des Groupes de Travail Techniques seront amenés à se réunir au cours du prochain semestre et que le prochain COREST se tiendra avant la trêve estivale de 2018 (période plus propice aux réunions de fin de journée). En 2016 et 2017, l'automne a été privilégié en raison du calendrier électoral.

ANNEXE 1

Liste des présents/excusés du COREST Nancy Sud Vosges

Présidence du COREST :

David VALENCE, Président du COREST Nancy Sud Vosges

Elus et leurs représentants :

Elus :

Jean-Jacques GAULTIER, Député des Vosges,
Jordan GROSSE-CRUCIANI, Conseiller Régional du Grand Est,
Franck PERRY, Conseiller Régional, Maire de Vittel,
Isabelle BOISSEL, Adjointe au Maire de Vittel,
Antoine BORWSKI, 3ème Adjoint au Maire de Vittel,
Christian GREGOIRE, 7ème Adjoint au Maire de Vittel,
Daniel GORNET, 5ème Adjoint au Maire de Vittel,
Alexandre CHOPINEZ, Conseiller municipal de Vittel,
Christian BISTON, Vice-Président de la Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges,
Patrice THOUVENOT, 1er adjoint au Maire de Remiremont,
Joceline PORTÉ, Adjointe au Maire de Remiremont,
Président de la Communauté d'agglomération d'Epinal,
Pascal LIENARD, Conseiller municipal d'Epinal, a représenté M. Michel HEINRICH,
Yann KREMER, Délégué communautaire, représente la Commune d'Azerailles,
Luc GERECKE, Maire de Contrexéville,
Frédéric DREVET, Maire de La Voge les Bains, Vice-Président Transport-Mobilité de la Communauté Agglomération d'Epinal,
Francine PARISOT, Maire de Saxon-Sion,
Véronique MARCOT, Maire de Xertigny,
Philippe BELLEVILLE, Mairie de Dombasle,
Eric LEVEQUE, Adjoint au Maire de Chatel sur Moselle,
Jean-Christophe REUTER, Maire de Vaudémont,
Jean HINGRAY, Maire de Remiremont
Joceline PORTÉ, Adjointe au maire de Remiremont,
Jacques SIMON, Communauté de Communes de Bruyères, Vallons des Vosges,
Vincent GERARD, Communautés de communes des Hautes Vosges,
Gérard PORTÉ, Mairie de Remiremont,

Représentants :

Jean-Jacques RIHM, collaborateur de M Dominique POTIER, député de Meurthe et Moselle,

Membres du CESER :

Claudine RENARD, CESER Grand Est,
Bertrand GOSSELIN, CESER Grand Est,

Associations et usagers :

Pierre-Olivier POYARD, Association ADLF Nancy Merrey,
Pascal LOPEZ, Association ADLF Nancy Merrey,
Marie- José BOUVARD, Association ADLF Nancy Merrey,
Jean-Paul ROBERT, Association ADLF Nancy Merrey,
Raymond COLIN, Association ADLF Nancy Merrey,

Olivier THOMAS, Association AUT-FNAUT Lorraine,
Yves JEANMOUGIN, Association AUT-FNAUT Lorraine,
Laurence DENY, Association Train Gérardmer Vologne Vosges TG2V,
Michel GRAICHE, TG2V,
Michel ROUSSEL, Association ADELE-S,
Nathalie PIERRE, Association ADELE-S,
Paul CILIA, Association ADELE-S,
Jean-Paul ARNAL, Association ADELE-S,
Françoise MICHEL, Association ADELE-S,
Monique BENTENAC, Association ADELE-S,
Stéphane BUSOLINI, Association ADURNE,
Anne-Marie GUY, Association AUT-FNAUT Lorraine,
Pascal MARCOT, Transports MARCOT,
Florian MARCOT, Transports MARCOT,
Lucas MARCOT, Transports MARCOT,
Lucien FRITZ, CGT Syndicat des Cheminots,
Rémy GEHIN, CGT Syndicat des Cheminots St Dié,
Gérard CINCHELIN, CGT Syndicat Cheminots
Nicolas ROGUE, CGT Syndicat des Cheminots,
Yavuz OZBEK, CGT Syndicat des Cheminots,
Thierry DEFAIX, Directeur Ecole Horticulture de Roville aux Chênes,
Anne-Marie THOUVENOT, Usagère,
Gilles DUMAIN, usager,
Philippe ARNOUX, Comités d'usagers St Clément-Azerailles,
Régine BISTON, usagère,

Services des collectivités

Sylvie DIDIER, Adjointe au Directeur DAT, Conseil Départemental des Vosges,
Estelle LANOIX, Agent de développement local à la Communauté de Communes des Hautes Vosges,
Pascal DENIS, Direction Départementale des Territoires 54,
Nicolas THOUVENOT, Directeur des Transports à la Communauté de Communes Moselle et Madon,

SNCF Mobilités :

Noël LESCASSE, Directeur adjoint SNCF- TER Grand Est, Directeur production
Fernanda DE ABREU, Responsable de ligne
Bruno FROMONT, Responsable de ligne

SNCF Réseau - :

Marc BIZIEN : Directeur Territorial Grand Est
Pascal THORENS : Directeur du Pôle Clients et Services
Eric WITTENMEYER : Dirigeant Unité Voyageurs, Pôle Clients et Services
Xavier BEILLOUET : Gestionnaire des capacités, Pôle Clients et Services

Région Grand Est :

Adeline NICO, Directrice Adjointe à la Direction des Transports et de la Mobilité
Dominique LEBESSON, Chargée de mission Offre de Transport et Territoires, Direction des Transports et de la Mobilité
Nicolas Vincent DARRE, Directeur agence territoriale d'Epinal
Guy MALAISE, Responsable du Pôle transports, Agence Territoriale d'Epinal
Julien POTHIER, Chargé de missions, Pôle Transport – Agence Territoriale d'Epinal

